



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 10 novembre 2014
(OR. en)**

**14228/14
ADD 1**

**PV/CONS 49
AGRI 628
PECHE 463**

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: 3337e session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE
et PECHE) tenue à Luxembourg, le 13 octobre 2014

SOMMAIRE

Page

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

POINTS "A" (doc. 13993/14 PTS A 70)

Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers et abrogeant le règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil [première lecture] (AL + D)..... 3

*

*

*

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

POINT "A"

Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers et abrogeant le règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil [première lecture] (AL + D)

PE-CONS 90/14 AGRI 310 AGRIFIN 67 AGRIORG 75 CODEC 1092

+ COR 1 (de)

+ COR 2 (es)

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et a adopté l'acte proposé, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les délégations néerlandaise, suédoise et du Royaume-Uni votant contre.

(Base juridique: article 42, paragraphe 43, et article 2 du TFUE).

Déclaration des Pays-Bas

"Les Pays-Bas, qui estiment que les actions de promotion ne relèvent pas de la compétence du gouvernement, ni au niveau européen ni au niveau national, mais de la compétence exclusive du secteur lui-même, votent contre cette proposition.

De plus, les Pays-Bas jugent inacceptable l'augmentation du budget qui est proposée pour poursuivre cet objectif."

Déclaration de la Suède

"La Suède déplore que l'accent ne soit pas mis de façon plus marquée, dans le règlement sur les actions d'information et de promotion dans les pays tiers. Un des principaux objectifs des actions d'information et de promotion devrait être de renforcer la compétitivité des produits agricoles de l'UE en dehors de l'Union, et surtout sur les marchés des pays tiers qui présentent le potentiel de croissance le plus élevé.

La Suède estime en outre que les taux de cofinancement proposés sont trop généreux et craint qu'ils débouchent sur un nombre accru de demandes injustifiées et peu de programmes présentant une valeur ajoutée.

La Suède est également préoccupée par les actions d'information et de promotion qui concernent l'alcool. La Suède est d'avis que les actions de promotion des boissons alcoolisées devraient être réglementées de façon plus stricte afin de protéger la santé publique.

Pour les raisons exposées ci-avant, la Suède vote contre la proposition."